

CONFRÉRIE

# Les Compagnons du Bordeaux : gardiens du vin et de ses traditions

Depuis 1966, la Confrérie des Compagnons du Bordeaux veille avec passion sur l'âme du vin de Bordeaux. Réunis par l'amour du terroir et la volonté de transmettre un héritage séculaire, ses membres – vignerons, négociants, œnologues, courtiers et amateurs éclairés – perpétuent les traditions viticoles à travers des moments de célébration et de partage.

Ils se reconnaissent à leur tenue éclatante : rouge bordeaux, lie de vin et or, évocation des échantons du Moyen Âge qui servaient les papes et les nobles. Autour de leur cou, une médaille arborant fièrement le blason de Bordeaux. Cette parure, témoin d'un temps passé, rappelle que les confréries viticoles sont nées au XII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de la Jurade de Saint-Émilion, fondée en 1190 pour garantir la qualité des vins de la région. Parmi les plus connues on retrouve également la Confrérie du Bontemps du Médoc et



Les membres de la Confrérie des Compagnons du Bordeaux se sont rassemblés à Gauriague.

© Photo CM

des Graves, Sauternes et Barsac, les Hospitaliers de Pomerol, les Gentilshommes du Duché de Fronzac... Aujourd'hui encore, après le renouveau de l'après-guerre, les confréries honorent le vin, mais aussi les valeurs qui lui sont chères : l'amitié sincère, la gaieté partagée et la fidélité au terroir. Ces organismes, regroupés pour des actions communes sous l'égide du Grand Conseil du Vin de Bordeaux, ne se limitent pas aux frontières de la Gironde, ni même de la France. Loin d'être figées, les vingt confréries voyagent et rayonnent à l'étranger, à l'image d'une toute nouvelle confrérie née à Liverpool. Ainsi,

lors de leur assemblée générale du 15 février, tenue dans le cadre du cabaret de l'Ange Bleu à Gauriague, les Compagnons du Bordeaux ont dévoilé un programme riche en festivités pour 2025.

## Riche programme en 2025

L'année a débuté sous le signe de la tradition avec la fête de la Saint-Vincent en janvier. Bien d'autres réjouissances attendent les compagnons : une vingtaine de réunions avec d'autres confréries, une sortie dégustation à Pessac-Léognan, une réception à la mairie de Bordeaux, une messe du souvenir en Cubzaguais, et surtout, en septembre, le

Ban des Vendanges à Saint-Macaire. Cette grande fête, ouverte au public, fera vibrer la place du village au rythme des défilés en costumes et des solennelles intronisations. Et déjà, l'horizon de 2026 se dessine, promettant de belles surprises pour célébrer les 60 ans de la Confrérie. Ainsi, dans chaque solennelle intronisation, les Compagnons du Bordeaux honorent un passé glorieux et portent haut les couleurs d'un avenir qu'ils souhaitent plus radieux que ce qu'il est proposé actuellement. Car ici, le vin n'est pas qu'une simple boisson : il est une mémoire, une culture, une fête.

Christophe Meynard

## ASSEMBLÉE DES COMPAGNONS DU BORDEAUX

### Trois intronisations à la confrérie

Lors de la dernière assemblée générale de la confrérie des Compagnons du Bordeaux, trois personnes ont été intronisées, dont le rédacteur en chef de votre hebdomadaire, Christophe Meynard.

Entrer dans cette communauté confraternelle permet de perpétuer la préservation d'un certain art de vivre, d'une entraide et de l'animation des territoires à travers de nombreuses manifestations. C'est ainsi qu'à chaque chapitre, des personnalités sont intronisées. Après la lecture du poème écrit par l'académicien Maurice Druon spécialement pour la confrérie, Christophe Meynard, rédacteur en chef du journal « Haute Gironde » et historien, est devenu vigneron d'honneur tandis que Manuel Pérez et Georges Maréchal sont devenus compagnons. Issu d'une lignée familiale remontant en 1635 à Virsac jalonnée par des figures marquantes qui ont laissé leurs empreintes dans le paysage viticole, Christophe Meynard est marqué par cet héritage qui nourrit son profond attachement à l'histoire et à la transmission. Cette passion, il la met au service de son métier de journaliste. À la tête du journal « Haute Gironde »,



Les lauréats ont reçu un diplôme enluminé.

© Photo FC

où il travaille depuis neuf ans, il valorise avec son équipe les acteurs locaux. Une démarche qui rencontre un franc succès, en témoignent les solides performances de diffusion du journal dans un contexte difficile pour la presse. En parallèle, Christophe Meynard est président de l'Association Historique du Cubzaguais depuis 13 ans où il multiplie, avec des bénévoles, les initiatives pour sauvegarder et faire connaître le patrimoine local, les grandes figures historiques et les légendes de l'Histoire. Il est aussi un écrivain prolifique avec une quinzaine d'ouvrages sur des sujets aussi variés que les châteaux viticoles de Gironde, l'histoire de Bordeaux, ou

le pont Eiffel de Cubzac. Son dernier livre, dédié à l'archéologue Alexandre Nicolaï, vient d'ailleurs de recevoir un prix prestigieux de l'Académie nationale de Bordeaux. Originaire de Reims, Georges Maréchal s'est installé à Royan en 1976 où il a été directeur des services techniques pour une mairie avant de rejoindre en 1994 la Communauté urbaine de Bordeaux. Très impliqué dans la vie associative, ce golfeur est président du Lions club de Bordeaux Graves. Manuel Pérez est né à Bordeaux. Il a travaillé 37 ans à la Caisse d'épargne de Bordeaux. Membre du Lions club de Caudéran, il était vigneron d'honneur depuis six ans.

Yoan Denéchau

## Expresso

### ST-ANDRÉ-DE-CUBZAC Après un délit de fuite, il finit en prison

Le mercredi 12 février, aux alentours de 20 heures, un conducteur au volant d'une Renault Twingo a été repéré par les gendarmes de la brigade motorisée (BMO) en raison de son comportement hésitant. Circulant dans la commune de Saint-André-de-Cubzac, il a refusé d'obtempérer aux sommations des forces de l'ordre. L'automobiliste a alors pris tous les risques, roulant à vive allure dans le centre-ville. Malgré sa fuite, les gendarmes ont réussi à l'identifier et ont décidé de l'interpeller à son domicile dès le lendemain matin. Placée en garde à vue, la personne interpellée s'est révélée être un multirécidiviste de 35 ans. Les investigations ont établi qu'au moment du contrôle, il conduisait sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, et ce, malgré l'annulation de son permis de conduire. Présenté devant le tribunal judiciaire de Libourne le jeudi 13 février, il a été jugé en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Il a été condamné à une peine de dix mois de prison, dont six mois avec sursis et quatre mois ferme, aménageables. Il devra également s'acquitter d'une amende de 200 euros. Enfin, le véhicule utilisé lors de l'infraction a été confisqué et sera attribué aux forces de l'ordre.

Christophe Meynard

## En bref

### FOURS

À 139 km/h et positif au cannabis!

Lundi 10 février, vers 16h, un homme de 24 ans est contrôlé par les gendarmes du PMO de St-Aubin-de-Blaye sur la commune de Fours à la vitesse de 139 km/h. L'homme roulait sur une route limitée à 80 km/h et qui plus est, il s'est avéré être positif au cannabis, le véhicule n'était pas assuré et le certificat d'immatriculation et le contrôle technique pas effectués. Son permis de conduire a fait l'objet d'une suspension administrative de six mois, et le véhicule de société a été mis en fourrière pour une durée de sept jours.

Communiqué de la gendarmerie

### TEUILLAC

Choc entre un camion et une moto : une blessée grave

Une motarde de 55 ans a été grièvement blessée après avoir été percutée par un camion à Teuillac, le 19 février à 7h40, sur la RD 137. L'accident s'est produit lorsque la conductrice du camion, âgée de 25 ans, a redémarré après un stop sans voir la moto arriver sur sa gauche, alors qu'elle circulait sur l'axe principal. La victime a été transportée en urgence absolue au CHU de Pellegrin, tandis que la conductrice du camion, en état de choc, est indemne.

## Expresso

### SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC Il vole un scooter et s'enfuit dans les bois

Dimanche 16 février, un hélicoptère a longuement surveillé la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac. Au sol, des chiens et des gendarmes ont quadrillé le territoire pour retrouver l'agresseur d'un adolescent qui lui a dérobé son scooter et a pris la fuite avec. Il l'a vite abandonné en voyant les gendarmes mobilisés et s'est échappé à pied dans les bois. Il n'a pas été retrouvé.

### VAL-DE-VIRVÉE

Un multirécidiviste au volant

Un homme a comparu le 17 février devant le tribunal judiciaire de Libourne pour blessures involontaires aggravées après un accident sur la Nationale 10 le 13 février. Roulant sans permis et sous forte alcoolisation, il a percuté un véhicule avant de perdre le contrôle et de prendre la fuite. Récidiviste avec un lourd casier (une dizaine de délits routiers), il a reconnu les faits lors de l'audience, rapporte « Sud Ouest », mais nié le vol du véhicule impliqué (une camionnette). Face à son non-respect des obligations judiciaires, le parquet a requis 12 mois de prison ferme. Finalement, il est condamné à 16 mois, avec maintien en détention.